



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 avril 2006
Français
Original: anglais

Premier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 3 juin 2005, par laquelle le Conseil a autorisé la création du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés dans la mise en place du Bureau et dans l'application de la résolution. Il rend compte de l'évolution de la situation en Sierra Leone et des activités du BINUSIL depuis le 1^{er} janvier, date à laquelle le Bureau est devenu opérationnel.

II. Mise en place du BINUSIL

2. La transition de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) au BINUSIL a été bien planifiée et s'est faite sans obstacle majeur. Le Gouvernement sierra-léonais et tous les partenaires nationaux et internationaux intéressés ont été consultés au sujet de la mise en place du Bureau. La MINUSIL et, par la suite, le BINUSIL lui-même ont mené une campagne d'information efficace pour préparer la population au départ de la Mission et au rôle qu'aurait à jouer l'Organisation des Nations Unies. Le BINUSIL a, de ce fait, été accepté sans réserve par toutes les parties prenantes.

3. Le BINUSIL se compose d'un modeste bureau d'appui de mon Représentant exécutif et de cinq composantes chargées des principaux domaines de son mandat, à savoir paix et gouvernance, droits de l'homme et état de droit, police civile, assistance militaire, et information. L'équipe de pays des Nations Unies constitue la section du développement du Bureau. En outre, le BINUSIL a une composante appui administratif et soutien logistique, qui prête également son concours à l'équipe chargée de la liquidation de la MINUSIL.

4. La Section de la paix et de la gouvernance axe son attention sur des activités visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit, à promouvoir la transparence et la responsabilité des institutions publiques et à donner des conseils en matière de lutte contre la corruption. Elle collabore également avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour appuyer et surveiller l'action de la Commission électorale nationale.



5. La section de la police civile du BINUSIL, qui compte 20 conseillers de police civile, fait fond sur le travail accompli par la MINUSIL en matière de formation et d'encadrement de la police sierra-léonaise. Elle collabore également avec la cellule militaire pour surveiller la situation générale en matière de sécurité. Six membres du personnel de police civile des Nations Unies sont déployés dans les quatre provinces où ils sont intégrés à des équipes provinciales mixtes de la police civile des Nations Unies et de la police sierra-léonaise stationnées à Freetown, Kenema, Makeni et Bo. Trois autres officiers de la police civile des Nations Unies sont affectés au quartier général de la police sierra-léonaise, respectivement, aux départements des ressources humaines, de la formation et des plaintes, où ils conseillent l'Inspecteur général et la direction de la police sierra-léonaise. Les 11 officiers de la police des Nations Unies restants sont basés au siège du BINUSIL.

6. La cellule militaire du Bureau, qui compte 10 officiers, s'emploie à appuyer la réforme en cours du secteur de la sécurité, collecter les informations sur la situation en matière de sécurité, formuler des recommandations au sujet de menaces externes et internes, signaler au plus tôt tout ce qui pourrait constituer une menace pour la stabilité, et assurer la liaison avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les organismes nationaux de sécurité, ainsi qu'avec le contingent mongol chargé de la protection du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Tous les militaires du BINUSIL, ainsi qu'un officier de liaison de la MINUL et un autre de l'ONUCI, sont basés à Freetown.

7. La Section des droits de l'homme et de l'état de droit aide le Gouvernement sierra-léonais à renforcer la capacité des institutions de l'État de s'attaquer aux causes profondes du conflit, à élaborer un plan d'action national en matière de droits de l'homme, à mettre en place une commission nationale des droits de l'homme et à renforcer, grâce à la formation, la capacité des institutions chargées de faire respecter la loi.

8. La section de l'information du BINUSIL mène les activités de promotion de la Mission et de ses sections organiques. Elle s'emploie également à intégrer les stratégies d'information de l'équipe de pays des Nations Unies. Un Groupe des communications des Nations Unies a été mis en place sur l'initiative du BINUSIL. La section s'occupe également des préparatifs du transfert de la radio des Nations Unies aux autorités sierra-léonaises.

9. Outre son siège à Freetown, le BINUSIL a ouvert des bureaux extérieurs situés dans les mêmes enceintes que le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM), dans tous les 12 districts administratifs du pays.

10. Le BINUSIL, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais ont élaboré ensemble une stratégie de consolidation de la paix qui définit, par catégorie, les défis qu'il y a lieu de relever en vue de consolider la paix en Sierra Leone, notamment : a) réduire au maximum les menaces externes et internes pour la sécurité; b) veiller à la responsabilité et à la transparence en matière de gouvernance; c) promouvoir et assurer le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice; d) œuvrer en faveur de la réconciliation nationale; e) favoriser la reprise économique; et f) mettre en place une infrastructure pour la paix.

11. Les interventions concrètes, sous la forme de programmes, qui permettront de relever ces défis sont également précisées dans la stratégie. Le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré un plan de travail intégré pour 2006 qui présente les activités que les différentes composantes du Bureau mèneront de concert avec les organismes compétents des Nations Unies. Ces activités viendront soutenir celles menées dans les domaines prioritaires tels que le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale, l'appui aux mesures de lutte contre la corruption, la promotion d'une culture de paix et de dialogue, la promotion de l'état de droit, l'accompagnement de la réforme du secteur de la sécurité, l'aide à l'élaboration du plan d'action national en matière de droits de l'homme et au renforcement des capacités du système judiciaire, et le renforcement de la capacité des institutions publiques de fournir les services de base aux populations. La stratégie de consolidation de la paix complète la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

12. Dans le cadre de l'intégration des activités du système des Nations Unies en Sierra Leone, le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont également arrêté de concert une stratégie commune en matière d'information pour promouvoir la cohésion nationale, la tolérance politique et le partenariat dans le processus de développement. En outre, à compter du 1^{er} janvier 2006, les structures de sécurité de l'équipe chargée de la liquidation de la MINUSIL et celles du BINUSIL et de l'équipe de pays des Nations Unies ont été pleinement intégrées. Un centre médical commun des Nations Unies de niveau I devrait être opérationnel dès fin avril. Afin de réduire les coûts opérationnels, le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'explorer les domaines dans lesquels ils pourraient partager les services.

III. Situation en matière de sécurité

13. La situation en matière de sécurité en Sierra Leone est demeurée calme depuis le départ de la MINUSIL. L'aggravement de la situation de l'emploi des jeunes constitue la menace la plus immédiate pour la stabilité du pays. La situation économique continuant de se détériorer, de violentes manifestations estudiantines et syndicales sont de plus en plus courantes et il y a une recrudescence de la criminalité dans l'ensemble du pays. L'approvisionnement en eau et en énergie ne s'est pas amélioré depuis la fin de la guerre. Les prix des produits de première nécessité, dont le riz qui est l'aliment de base, sont hors de portée de la bourse de la plupart des ménages. Les pénuries persistantes de carburant ne sont pas pour améliorer la situation. L'impression générale est que l'incapacité des pouvoirs publics de fournir les services de base ou de répondre aux besoins de la population tient à la corruption et à la mauvaise gestion des ressources publiques, ce qui ne manque pas de provoquer des tensions.

14. L'exploitation illégale et le trafic de diamants continuent aussi d'entraver gravement les efforts visant à consolider la paix et la stabilité en Sierra Leone. Bien que les exportations de diamants aient atteint 145 millions de dollars en 2005, les recettes publiques en provenance de ce secteur correspondent à une taxe de moins de 3 % sur les diamants exportés légalement. Il est fort à craindre que cette poursuite des activités d'exploitation illégale de diamants n'attire des criminels internationaux et des combattants d'autres pays de la sous-région.

15. Il y a également tout lieu de craindre que les procès des groupes d'ex-combattants en cours au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et le transfert, survenu récemment, de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, au Tribunal ne soient une source d'incidents potentiels en matière de sécurité. Jusqu'à présent, le petit contingent de soldats des Nations Unies chargé de protéger le Tribunal, qui se trouve sous le commandement de la MINUL, contrôle bien la situation en matière de sécurité dans les locaux du Tribunal. Au moment du transfert de M. Taylor au Tribunal, la MINUL a renforcé temporairement ses effectifs à Freetown.

16. Parallèlement, on a enregistré récemment une multiplication des incursions des forces armées guinéennes sur le territoire sierra-léonais dans les provinces de l'est et du nord du pays. Les pourparlers entre les deux pays en vue de régler le différend frontalier le long du fleuve Makona/Moa, dans la zone du village de Yenga, sont dans l'impasse. Des soldats guinéens occupent toujours la zone et l'on continue de faire état de harcèlement de la population civile locale sierra-léonaise.

17. La toute dernière série de consultations bilatérales s'est tenue à Freetown et à Yenga les 5 et 6 octobre 2005. Les participants à la réunion ont demandé que des cartographes de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord effectuent une étude sur l'interprétation des protocoles franco-britanniques de 1912 concernant le tracé exact de la ligne frontalière contestée entre la Sierra Leone et la Guinée. Les experts ont, toutefois, produit des rapports contradictoires, ce qui a aggravé l'impasse dans laquelle se trouvaient les pourparlers. Le 10 mars, le Président sierra-léonais, Ahmad Tejan Kabbah, a réaffirmé que son gouvernement avait l'intention de poursuivre les négociations bilatérales.

18. Les risques que d'autres problèmes frontaliers surgissent dans le nord du pays, en particulier dans le district de Kambia, sont également source de préoccupation. Récemment, des soldats guinéens ont fait une incursion en territoire sierra-léonais dans la zone de Kambia et ont ordonné à une société détentrice d'un permis d'exploitation de la bauxite délivrée par le Gouvernement sierra-léonais d'arrêter ses activités de prospection.

19. Le 19 avril, j'ai écrit séparément au Président Kabbah et au Président guinéen, Lansana Conté, pour leur faire part de ma préoccupation au sujet des tensions croissantes dont il est fait état récemment dans les zones frontalières entre les deux pays. J'ai informé les deux chefs d'État que l'ONU était disposée à accompagner les initiatives qu'ils menaient au plan bilatéral pour régler leur différend frontalier.

Réforme du secteur de la sécurité

20. L'architecture de sécurité mise en place actuellement est constituée de la police sierra-léonaise, à laquelle incombe la responsabilité de la sécurité depuis le départ de la MINUSIL; des Forces armées de la République de Sierra Leone, qui sont chargées de contrer les menaces externes et de protéger les frontières nationales; des comités de sécurité de district et de province, qui sont des mécanismes d'alerte précoce; et du Bureau de la sécurité nationale, qui est chargé de coordonner les activités de tous les organismes nationaux de sécurité et de superviser les activités des comités de sécurité.

21. La réforme et la formation de la police se poursuivent de façon satisfaisante. Le 4 février, 405 autres recrues sont sorties de l'école de police de Hastings, ce qui

a porté à 9 267 les effectifs de la police sierra-léonaise. Celle-ci envisage de recruter et de former du personnel additionnel, afin d'atteindre les effectifs de 9 500 agents fixés par le Gouvernement. La formation de ces agents devrait commencer le 3 juin.

22. La police sierra-léonaise est à présent bien équipée et maintient un niveau élevé de mobilité et de visibilité dans l'ensemble du pays. Elle est encore toutefois aux prises avec un certain nombre de problèmes graves. La corruption serait généralisée parmi certains de ses éléments, laquelle s'expliquerait par le faible niveau des salaires qui, de surcroît, ne sont pas payés régulièrement. En outre, 40 % du personnel de police n'exercent leurs fonctions que depuis trois ans; ils manquent donc d'expérience et n'ont guère la capacité d'assimiler des compétences professionnelles. En attendant, on continue de discuter d'une proposition tendant à créer un département des plaintes contre la police.

23. Environ 40 % des effectifs de la Division d'appui aux opérations de la police sierra-léonaise, dont les membres sont formés à l'action antiémeutes, n'ont toujours pas été déployés dans les provinces en raison du manque de logement, de véhicules et de matériel de communication. Par ailleurs, le sentiment général qui prévaut au sein de la population est que certains éléments de la police sierra-léonaise sont politisés. D'après l'évaluation du BINUSIL, les cadres supérieurs de la police sierra-léonaise ont une solide formation, sont efficaces et font preuve d'un niveau de professionnalisme élevé. Les cadres moyens par contre, dont le tiers n'est en service que depuis trois ans, manquent de compétence et sont peu motivés. Le BINUSIL s'emploie à encadrer ces éléments, ainsi que le personnel de grade inférieur, en particulier ceux qui sont déployés sur le terrain. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni, qui assure la promotion du programme de développement du secteur de la justice, est également associé au programme de réforme de la police et envisage de parrainer le déploiement de conseillers de police additionnels du Royaume-Uni qui compléteraient le travail de la police civile des Nations Unies.

24. L'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction continue de restructurer et de former le personnel des forces armées sierra-léonaises en axant son attention sur la formation du personnel subalterne et la réduction des effectifs au niveau de 10 500 hommes initialement fixé par le Gouvernement. En février 2006, ces effectifs étaient de quelque 10 600 hommes. L'Équipe militaire internationale consultative a, toutefois, proposé de réduire encore davantage les effectifs à 8 500 hommes. Le Gouvernement continue d'examiner cette proposition mais la démobilisation du personnel militaire, dont plus de 70 officiers supérieurs, suscite une grogne croissante au sein des forces armées, ce qui ne manque pas d'être préoccupant.

25. Le 10 mars 2006, la Chine a fait don d'un navire patrouilleur aux Forces armées sierra-léonaises. Trois autres navires patrouilleurs, don des États-Unis d'Amérique, devraient également être livrés sous peu. L'Inde a, pour sa part, fait don aux Forces armées sierra-léonaises de quelque 400 logements préfabriqués pour compléter les logements actuellement en construction dans le cadre du programme « opération Pebu » financé par le Royaume-Uni. La construction de casernes sur deux sites de bataillon dans le cadre de cette opération devrait s'achever au début de 2007.

26. Les comités de sécurité de district et de province ne fonctionnent pas bien. Ils souffrent de graves problèmes de capacité et ne disposent pas du matériel de

communication nécessaire pour transmettre les informations sensibles au Bureau de la sécurité nationale. Ces comités fonctionnaient bien sous la supervision de la MINUSIL mais leurs opérations se sont gravement détériorées depuis le départ de la Mission. Le BINUSIL et le Bureau de la sécurité nationale discutent des moyens d'améliorer le fonctionnement desdits comités.

IV. Évolution de la situation politique

27. Le sentiment que le Gouvernement traite l'opposition politique sans ménagement constitue de plus en plus un sujet de vive préoccupation. À cet égard, le procès en cours de M. Charles Margai, qui a quitté les rangs du Sierra Leone People's Party (SLPP), le parti au pouvoir, pour former son propre parti, le People's Movement for Democratic Change (PMDC), est largement considéré comme étant inspiré par des motifs politiques, tout comme l'arrestation de l'ancien porte-parole du Revolutionary United Front (RUF), M. Omrey Golley, en janvier 2006. Les partis politiques d'opposition se sont plaints que le Gouvernement utilisait les forces de police pour mettre fin à leurs réunions politiques. Ils ont aussi fait valoir que le système de chefferie coutumière était politisé et que le pouvoir avait recours aux chefs coutumiers pour empêcher les partis d'opposition d'être en contact avec leurs partisans, en particulier dans les provinces de l'est et du sud.

28. La Commission de lutte contre la corruption a quelque peu réussi à rationaliser son fonctionnement en se fixant des critères de résultats concrets et réalistes pour 2006. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour honorer l'engagement qu'a pris le Gouvernement d'éradiquer la corruption. Quelques progrès ont certes été accomplis en ce qui concerne le mécanisme de poursuite mais aucune affaire de nature à retenir l'attention du public n'a jusqu'à présent fait véritablement l'objet de poursuites. Le sentiment général qui prévaut au sein de la population est que la Commission n'est pas en mesure ou désireuse d'obtenir des résultats tangibles. L'examen, plus tard au cours de l'année, des critères de résultats susmentionnés pourrait avoir une incidence considérable sur l'attitude de la communauté des donateurs.

29. Si les progrès accomplis en matière de décentralisation en Sierra Leone depuis les élections de mai 2004 sont lents, ils n'en sont pas moins encourageants. Il convient de mentionner la mise en place, par le Secrétariat chargé de la décentralisation, d'un programme de renforcement des capacités dans le cadre d'un programme financé par la Banque mondiale. De même, les initiatives du Ministère de l'agriculture, financées par le PNUD, visant à assurer la décentralisation du secteur agricole et la sécurité alimentaire ont connu quelques succès.

30. On s'emploie à renforcer la capacité des conseils locaux d'évaluer les besoins pressants de leurs collectivités afin d'essayer d'y répondre. Ces conseils ont acquis quelques compétences en matière de gestion administrative et financière et de formulation de projets de développement. Toutefois, le retard pris dans l'exécution des projets a suscité des préoccupations au sein des collectivités. Le Secrétariat chargé de la décentralisation envisage de prendre d'autres mesures visant à améliorer la capacité de prestation de services des conseils, en particulier dans des domaines tels que les achats et l'exécution.

31. Parallèlement, des progrès ont été accomplis dans le procès des anciens membres du RUF et des « Westside Boys » qui avaient été arrêtés et détenus sans

jugement depuis 2000. Sur les 57 membres du RUF accusés de complot d'assassinat et de tentative d'homicide volontaire par usage d'arme à feu, 42 ont été acquittés et libérés jusqu'à présent. Trois ont été condamnés à 10 ans d'emprisonnement chacun, et le verdict final pour les 12 inculpés restants est attendu sous peu. En ce qui concerne les « Westside Boys », 32 ont été inculpés de complot d'assassinat et de tentative d'homicide volontaire par usage d'arme à feu, 26 d'entre eux ont été acquittés et libérés tandis que 6 ont été condamnés à de lourdes peines de prison.

Préparatifs des élections de 2007

32. Les prochaines élections nationales auront lieu entre février et mai 2007. La Commission électorale nationale a déjà mis en place 14 bureaux régionaux. L'allocation des sièges aux 14 districts électoraux a été annoncée le 23 mars et la délimitation de ces districts devrait commencer en juillet, le démarrage des inscriptions sur les listes électorales étant prévu pour septembre. Selon le Président de la Commission électorale nationale, les principaux problèmes qui se posent à la Commission sont notamment le manque de véhicules, l'appui logistique pour les élections, le recrutement et la formation de 800 agents de la Commission et l'éducation des citoyens et des électeurs.

33. Selon les estimations, le coût des élections devrait s'élever à 26 millions de dollars. Le Gouvernement envisage de donner le tiers de cette somme, soit 8,5 millions de dollars, le solde devant provenir des donateurs. Il a déjà commencé à payer cette contribution sous forme d'allocations trimestrielles à la Commission électorale nationale et est actuellement à jour dans ses versements. Jusqu'à présent, l'Irlande a annoncé une contribution de 1 million d'euros et le Royaume-Uni une contribution de 3 millions de livres.

34. Le BINUSIL offre une assistance technique à la Commission électorale nationale et à la Commission d'enregistrement des partis politiques, tandis que le PNUD fournit des fonds. Le Bureau aide aussi à mobiliser l'appui des donateurs pour le renforcement des capacités des partis politiques et encourage le dialogue entre les partis. La Commission électorale nationale a proposé que l'ONU envisage d'affecter au siège de la Commission un expert des questions électorales pour que le personnel dispose des compétences nécessaires.

35. La police sierra-léonaise devrait assurer la sécurité générale pour les élections de 2007. Un comité composé du BINUSIL, du Ministère du développement international du Royaume-Uni et de son programme de développement du secteur de la justice, ainsi que de la police sierra-léonaise, a été chargé de suivre de façon continue l'état de préparation de la police sierra-léonaise pour les élections de 2007. La Commission électorale nationale a signé un mémorandum d'accord avec la police sierra-léonaise et des consultations sont en cours sur l'établissement d'un plan opérationnel de la police sierra-léonaise pour l'appui aux élections. Le Ministère du développement international (Royaume-Uni) a fourni 2,5 millions de livres pour aider la police sierra-léonaise à se préparer pour les élections. Celle-ci recherche également une assistance pour assurer le déploiement du personnel de police antiémeutes dans les provinces (voir par. 23 plus haut).

36. La Commission d'enregistrement des partis politiques, qui a été installée le 19 décembre 2005, a élaboré un plan d'action pour 2006, dans lequel elle a mis l'accent sur la gestion des conflits entre partis et la surveillance des activités des

partis. Le 11 avril 2006, elle a enregistré le People's Movement for Democratic Change (PMDC).

37. La Sierra Leone compte 28 partis politiques enregistrés. Toutefois, quatre d'entre eux seulement sont en activité entre les périodes électorales, à savoir le SLPP, le parti au pouvoir, le All People's Congress, le PMDC et le Peace and Liberation Party. Les partis politiques d'opposition et les représentants de la société civile ont exprimé un certain nombre de graves préoccupations au sujet des prochaines élections, notamment en ce qui concerne l'inégalité des chances au départ. L'opposition fait valoir également que le parti au pouvoir mène campagne avant la date officielle d'ouverture de la campagne électorale et qu'il prive les opposants de l'accès à la radio d'État. Le Président de la Commission électorale nationale a fait diffuser une déclaration sur les ondes de la radio pour expliquer ce qui constitue une activité électorale et exhorter tous les partis à respecter les règles établies.

V. Droits de l'homme et état de droit

38. La Sierra Leone n'a cessé de progresser sur la voie du respect des normes internationales dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine. Il convient en particulier de noter que la tendance progressive au respect des droits de la femme se poursuit. Grâce aux efforts accrus qui ont été déployés pour les sensibiliser à cette question, les femmes exigent désormais, plus que jamais dans le passé, que leurs droits soient protégés. Toutefois, les problèmes que posent l'analphabétisme, la pauvreté et les pratiques traditionnelles, ainsi que l'existence continue de lois discriminatoires contre les femmes dans plusieurs domaines, doivent être réglés. L'autonomisation économique des femmes, en particulier dans les zones rurales, est un autre problème clef. Il est indispensable d'accroître les efforts de sensibilisation des femmes dans les zones rurales, d'adopter des mesures législatives en leur faveur et de leur donner accès au microcrédit pour faire face à ces problèmes et accroître leur pouvoir sur les plans politique, économique et social.

39. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures initiales pour mettre en place une Commission nationale des droits de l'homme. À la fin du mois de mars, le Groupe de sélection créé par la Commission vérité et réconciliation a établi une liste courte de sept candidats à la Commission des droits de l'homme, qui a été soumise à l'examen du Président de la Sierra Leone.

40. Des mesures supplémentaires doivent être prises en vue de la promulgation de lois relatives aux droits des enfants. Le Cabinet est actuellement saisi pour examen d'un projet de loi dans ce domaine. Dans l'intervalle, une équipe de travail dirigée par le Ministère de la protection sociale a élaboré un plan d'action en faveur des orphelins et d'autres enfants vulnérables. Avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre ce plan pour lequel des financements complémentaires sont demandés. En outre, le Ministère de la protection sociale, de l'égalité des sexes, de la condition féminine et des enfants a mis en place, avec l'assistance de l'UNICEF, un comité interministériel chargé de promouvoir l'application de la législation contre la traite d'êtres humains.

41. La pleine application des recommandations de la Commission vérité et réconciliation contribuera à promouvoir la réconciliation, la paix et la stabilité.

Jusqu'ici, un petit nombre de ses recommandations seulement ont été mises en œuvre, notamment celles relatives à l'adoption d'un code de conduite obligatoire pour les juges et les magistrats et à un système visant à réduire au minimum l'ingérence politique dans la poursuite des affaires de corruption, mais un gros travail reste à faire.

42. Les faiblesses structurelles du système judiciaire continuent à poser des problèmes pour la consolidation de la paix. Le programme de développement du secteur de la justice organisé sous les auspices du Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord continue à faciliter les améliorations dans ce secteur. L'Organisation des Nations Unies a aidé à former et à déployer des magistrats résidents dans tous les districts, ce qui a permis de réduire l'arriéré d'affaires à régler, le nombre de cas de détention provisoire prolongée et les retards dans le règlement des affaires. En dépit de ces initiatives, un certain nombre de problèmes importants continuent à se poser, en particulier au stade de l'instruction et du jugement où la procédure est trop lente, ce qui peut l'exposer à des pressions extrajudiciaires.

43. En Sierra Leone, comme dans d'autres pays sortant d'un conflit, les conditions dans les prisons sont déplorables, et portent atteinte aux droits fondamentaux des prisonniers. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et l'équipe de pays des Nations Unies sont en train d'élaborer, en consultation avec d'autres partenaires, une approche stratégique visant à mettre en place et à renforcer un système pénitentiaire national doté de capacités et d'une intégrité suffisantes pour détenir des prisonniers, et gérer les prisons et maîtriser les incidents susceptibles de s'y produire, dans le respect des normes acceptées au niveau international.

VI. Activités humanitaires

44. Le rapatriement librement consenti de réfugiés libériens s'est accéléré depuis le succès des élections au Libéria, et plus de 2 500 réfugiés retournent désormais dans le pays tous les mois dans le cadre de convois organisés, alors qu'il n'y a eu qu'environ 4 200 rapatriés pour toute l'année 2005. Les huit camps de réfugiés en Sierra Leone demeurent ouverts, mais leur population, qui est actuellement tombée à quelque 30 000 personnes, continue de diminuer. Il reste en outre 12 500 Libériens dans les zones urbaines, où ils reçoivent une assistance limitée du HCR. Compte tenu de l'amélioration de la situation au Libéria, un grand nombre de ces réfugiés urbains envisagent désormais de retourner volontairement dans leur pays.

45. Le Programme alimentaire mondial, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale World Vision, a lancé un programme d'alimentation complémentaire des enfants souffrant de malnutrition et de distribution de rations aux femmes enceintes ou allaitantes dans un certain nombre de régions du pays. Au cours du premier trimestre de 2006, plus de 28 100 mères et enfants ont bénéficié d'un appui dans huit districts. Pendant ce temps, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), a continué à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la sécurité alimentaire dans le pays.

46. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a fourni un appui aux mesures et initiatives prises par le Gouvernement sierra-léonais pour mettre au point un cadre stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour 2006-2010, créer des partenariats avec des organisations de la société civile et travailler en collaboration avec la Banque africaine de développement et le secrétariat de l'Union du fleuve Mano.

VII. Situation socioéconomique

47. Si l'on s'attend de façon générale à ce que l'expansion économique s'accélère à moyen et à long terme, à mesure que la paix et la sécurité se consolident, l'élimination des obstacles administratifs est une importante condition préalable au progrès dans ce domaine. Une assistance extérieure soutenue sur le plan technique et financier est indispensable pour rectifier les faiblesses institutionnelles, notamment dans le secteur de la justice, et opérer les ajustements structurels liés à un ensemble mieux ciblé de mesures de caractère juridique, administratif et réglementaire. En outre, la corruption généralisée constitue un obstacle sérieux à la croissance économique.

48. Le comportement financier du Gouvernement reste affecté par la dépendance excessive du secteur public vis-à-vis des sources de revenus extérieures et par l'étranglement de la base économique. Pour faire face aux pressions financières, il a dû recourir très largement à l'emprunt, ce qui a entraîné des pressions inflationnistes. Les taux d'épargne et d'investissement du pays sont toujours très bas, en raison du faible niveau des revenus. Cette situation est aggravée par l'existence d'un vaste secteur non structuré, si bien que le marché noir joue un rôle de plus en plus important dans l'économie. Le taux d'investissement est également trop tributaire de facteurs extérieurs.

49. La création de conditions propices à une expansion rapide du secteur privé est un objectif essentiel. L'absence d'un climat propice à la croissance du secteur privé est aggravée par l'existence de lois largement dépassées, contradictoires et inefficaces, qui freinent l'activité commerciale. Du fait que le régime réglementaire existant dans le domaine des droits de propriété est inadéquat, et que la législation en vigueur n'est pas adaptée, il est difficile d'assurer le respect des contrats, ce qui entraîne des coûts de transaction élevés et décourage les éventuels investisseurs.

50. Le premier forum international de l'investissement organisé en Sierra Leone s'est tenu à Freetown du 28 au 30 mars 2006, avec la participation de plus de 400 représentants de 23 pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Afrique. Un groupe important de Sierra-Léonais de la diaspora ont également participé à ce forum, qui avait été organisé par le Conseil des entreprises du Commonwealth, en collaboration avec le Ministère sierra-léonais du commerce et de l'industrie et l'appui technique du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, du PNUD, de la FAO, de l'ONUDI, du Département de développement international du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Au cours de ce forum, un certain nombre d'ateliers ont été tenus pour encourager les Sierra-Léonais de la diaspora à mobiliser des compétences et des investissements et à accroître la participation des femmes dans le secteur commercial. Vu le nombre de participants que le forum a attirés et l'intérêt qu'il a suscité, il semblerait que les perspectives de développement de la

Sierra Leone soient encourageantes, en particulier dans les secteurs fondamentaux de l'agriculture, de l'exploitation minière et du tourisme.

VIII. Observations

51. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone est le premier bureau intégré à avoir été créé à l'appui du processus de consolidation de la paix après l'achèvement d'une opération de maintien de la paix. Je suis heureux de pouvoir dire que cette expérience d'intégration a jusqu'à présent été réussie. Les organismes des Nations Unies en Sierra Leone et le Gouvernement ont élaboré un plan stratégique commun de la consolidation de la paix, et le processus d'intégration s'étend également au recours à des services communs.

52. Il est également encourageant de noter que la situation en matière de sécurité dans le pays est restée calme depuis le départ de la MINUSIL. Je reste cependant sérieusement préoccupé par les facteurs de déstabilisation potentiels identifiés dans le présent rapport, en particulier le chômage croissant chez les jeunes, la situation économique catastrophique, la corruption généralisée et la mauvaise gestion, ainsi que les tensions croissantes dans les régions voisines de la frontière avec la Guinée. J'engage vivement le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, à prêter une attention particulière à ces facteurs et à appliquer sans tarder les mesures correctives nécessaires. Une bonne gouvernance et l'application de politiques économiques rationnelles, ainsi que la poursuite de réformes majeures, devraient constituer l'objectif prioritaire à long terme de la Sierra Leone.

53. Simultanément, les progrès constants réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité sont également encourageants. Toutefois, dans ce domaine également, le Gouvernement devrait redoubler d'efforts pour mettre fin aux activités d'éléments corrompus de la force de police. Je demande instamment aux États Membres qui sont en mesure de le faire de fournir une assistance logistique supplémentaire à la police et aux forces armées de la Sierra Leone.

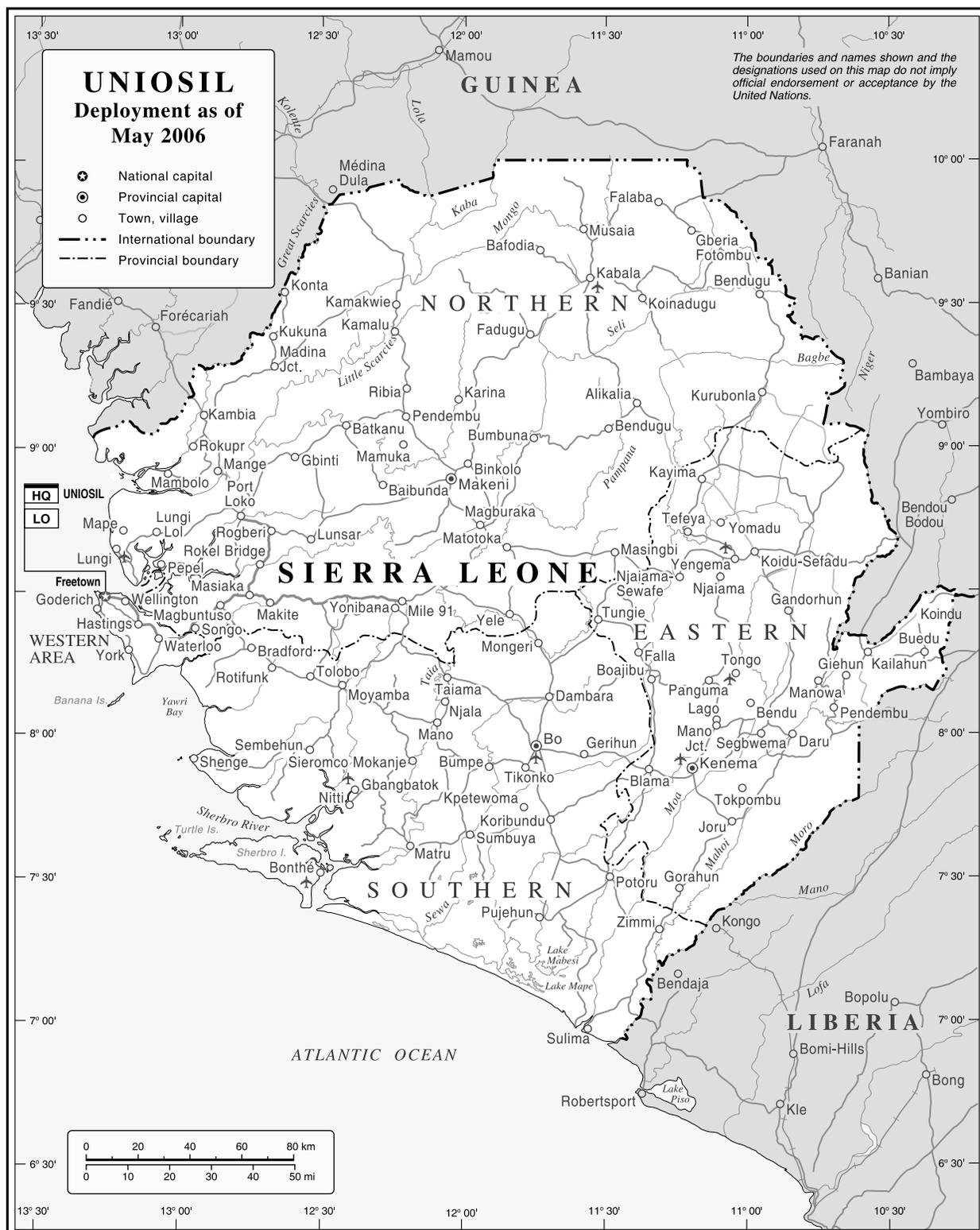
54. La fourniture d'une assistance supplémentaire à la police est particulièrement importante dans le contexte des élections nationales qui doivent avoir lieu en 2007. Une attention particulière devrait être accordée à la facilitation du déploiement des unités antiémeutes de la force de police dans les provinces.

55. Les élections de 2007 constitueront un test important de la durabilité de la paix et de la stabilité en Sierra Leone. Tout devrait donc être fait pour qu'elles soient crédibles, et le Gouvernement devra veiller à ce que tous les candidats aient des chances égales. Les donateurs devraient également aider la Commission électorale nationale, en particulier en lui fournissant un appui logistique pour le processus électoral. Je suis reconnaissant aux États Membres qui se sont déjà engagés à verser des contributions au fonds commun géré par le PNUD pour les élections, et je félicite le Gouvernement sierra-léonais de l'engagement qu'il a pris de couvrir un tiers du coût estimatif des élections. Il est important toutefois que la Commission électorale nationale annonce rapidement la date des élections, pour qu'il y ait suffisamment de temps pour bien les préparer. La Commission devrait également prendre dès que possible une décision sur le point de savoir si les élections parlementaires se tiendront le même jour que les élections présidentielles. De

manière générale, ces élections seront cruciales du point de vue de la démocratisation et de la reprise de la vie politique et économique en Sierra Leone.

56. En dépit des difficultés décrites ci-dessus, je reste raisonnablement optimiste quant à l'avenir de la Sierra Leone. Toutefois, la communauté internationale, qui a investi des ressources considérables au cours des sept dernières années pour mettre fin à la guerre et consolider la paix, devra surveiller de près certaines des tendances négatives identifiées dans le présent rapport, et continuer à aider le Gouvernement à régler les nombreux problèmes qui continuent à se poser, en particulier en promouvant la relance économique et la bonne gouvernance.

57. En conclusion, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance au personnel militaire et au personnel de police des pays qui ont fourni des contingents pour leur appui soutenu à la cause de la paix et de la sécurité en Sierra Leone. Je tiens également à remercier mon Représentant exécutif, Victor da Silva Angelo, et le personnel du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, pour la contribution importante qu'ils ont apportée aux efforts visant à faire en sorte que la Sierra Leone réalise ses objectifs de paix durable, de sécurité et de développement soutenu dans un cadre démocratique.



Map No. 4263 Rev. 1 UNITED NATIONS
May 2006

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section